

## Protégeons la santé mentale au travail – Qu’est-ce que c’est?

Protégeons la santé mentale au travail (PSMT) est une stratégie fondée sur des preuves offerte gratuitement aux employeurs pour les aider à protéger et à promouvoir la santé et la sécurité psychologiques dans leur milieu de travail. PSMT met à la disposition des employeurs un éventail complet de ressources faciles à utiliser pour évaluer et atténuer 12 facteurs de risque psychosociaux (RPS) connus pour avoir une forte incidence sur la santé organisationnelle, la santé des employés et les résultats financiers. Des chercheurs de la Faculté des sciences de la santé de l’Université Simon Fraser ont défini ces 12 facteurs de risque psychosociaux en s’appuyant sur d’imposants travaux de recherche et sur un examen des données empiriques provenant de pratiques exemplaires nationales et internationales. Les facteurs retenus ont aussi été déterminés à partir des lois et de la jurisprudence existantes et émergentes au Canada. Protégeons la santé mentale au travail s’adresse à tous les employeurs – de grande ou de petite taille, des secteurs public ou privé – et ne coûte rien.

PSMT est une réponse aux obligations juridiques actuelles et aux nouvelles exigences prévues par les lois canadiennes en ce qui concerne la protection de la santé mentale des employés et la promotion de la courtoisie et du respect en milieu de travail. De plus en plus, les normes juridiques exigent des employeurs la mise au point de stratégies globales pour assurer un milieu de travail psychologiquement sûr. Les employeurs bien avisés doivent élaborer des politiques et des programmes conformes à ces nouvelles normes juridiques.

PSMT comprend un audit organisationnel, différents questionnaires d’enquête auprès des employés, des outils d’action et des modèles d’évaluation.

### ÉVALUATION RESSOURCES

**L’Audit Organisationnel:** Un questionnaire d’audit organisationnel est fourni pour chacun des 12 facteurs de risque psychosociaux. L’audit est généralement effectué par le propriétaire de l’entreprise, un cadre supérieur ou un professionnel en ressources humaines. L’audit organisationnel est utilisé en complément de l’Enquête RPS-12 auprès du personnel.

**L’Exploration initiale:** L’Exploration initiale est un questionnaire en 6 points qu’on fait remplir aux employés pour dresser un portrait instantané des risques potentiels. L’Exploration initiale est une étape préliminaire à l’Enquête RPS-12 auprès du personnel, qui est plus approfondie.

**Enquête RPS-12 auprès du personnel:** L’Enquête RPS-12 auprès du personnel est un questionnaire détaillé de 60 questions qui est administré à tous les employés d’une organisation ou d’une même équipe de travail. L’Enquête RPS-12 fournit un indice de performance par rapport aux 12 grands facteurs de risque.

## STRATÉGIES D'ACTION

**Information sur les Stratégies d'action:** Le document des Actions efficaces propose un éventail de mesures dont la valeur scientifique et l'utilité pratique ont été démontrées pour chacun des 12 facteurs de risque psychosociaux.

**Information sur la Fiche d'élaboration du plan d'action:** La Fiche d'élaboration du plan d'action contient des critères qui vous aideront à choisir les interventions les mieux adaptées à votre organisation, et sert de guide pour établir un plan d'action.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

**Information sur la Fiche d'évaluation:** La Fiche d'évaluation fournit un canevas servant à déterminer si les interventions choisies ont été efficaces.